

MODALITÉS Session 2014.
ÉPREUVE – HISTOIRE DES ARTS

Thème : La place de l'Homme au XX et XXIème siècle.

Problématique générale : Quelles interactions existent-ils entre l'homme et son époque ?

Fonctionnement : Parmi une liste de six « objets d'étude », l'élève devra en choisir un. Chaque « objet d'étude » comporte un corpus d'œuvres, parmi lesquelles il pourra prendre l'œuvre de son choix (dite « œuvre principale ») comme point de départ de sa présentation. Il devra la confronter à deux autres œuvres annexes, au minimum, choisies de préférence dans les programmes de troisième. Ces œuvres annexes devront être prises dans des domaines artistiques différents (sculpture, peinture, littérature, musique, cinéma, photographie...).

Liste des « objets d'étude » :

- Le Héros
- La technique au service de l'Homme ?
- Les médias : manipulation ou information ?

Planning :

- Septembre-octobre : Présentation de l'épreuve HiDA aux élèves par les professeurs principaux sur l'heure de vie de classe.
- Semaine du 3 au 7 mars 2014 : L'élève devra informer son professeur principal de son choix d'objet d'étude sur l'heure de vie de classe.
- Entre le 1^{er} et le 4 avril 2014 : L'élève remettra un plan détaillé de son travail à son professeur principal qui le transmettra aux professeurs référents de l'Histoire des Arts.
- 11 avril 2014 : Le plan détaillé sera retourné à l'élève accompagné de conseils d'un référent HiDA. Le professeur ayant corrigé ce plan sera donc le tuteur de l'élève.
- Du 28 avril au 16 mai 2014 : Les professeurs référents HiDA se mettront à disposition des élèves. Plusieurs possibilités s'offriront aux élèves :
 - * soit ils pourront rencontrer leur professeur référent pendant les pauses méridiennes.
 - * soit ils pourront contacter leur professeur référent par mail.

Les élèves devront prendre contact avec leur professeur référent au moins une fois au cours de cette période et présenter un travail développé. Cette prise de contact sera à l'initiative et sous la responsabilité de l'élève. Les familles dont les enfants n'auraient pas réalisé cette démarche autonome en seront informées le lundi 5 mai 2014.

Les élèves pourront aussi se rendre au CDI sur un créneau hebdomadaire qui leur sera réservé pendant les pauses méridiennes. Nous rappelons tout de même que toutes les œuvres proposées à cette épreuve auront été vues en classe et que les élèves ont donc déjà de nombreux éléments utiles à leur réussite.

- Semaine du 5 mai 2014 : Remise de la convocation.
- Semaine du 12 au 16 mai 2014 : Dans le cas où l'élève aurait préparé un document informatique (diaporama ou autre), il est invité à en vérifier la compatibilité avec l'ordinateur de la salle de son épreuve afin de prendre les dispositions nécessaires pour lui permettre d'appréhender sereinement cet oral.
- Semaine du 19 au 24 mai 2013 : Période au cours de laquelle aura lieu l'épreuve d'HiDA

Epreuve orale : L'épreuve sera constituée d'un exposé de cinq minutes et d'un entretien de dix minutes.

Critères d'évaluation :

- Les critères choisis suivent la grille donnée au BO du 3 novembre 2011, à savoir :
 - Connaissance et capacités relatives à l'œuvre d'art, sur 12 points
 - Capacités générales et attitudes, sur 8 points.

Composition du jury :

Le chef d'établissement établit la liste des membres du jury. Chaque commission de jury est composée de deux professeurs choisis selon les critères suivants :

- l'un au moins doit enseigner les arts plastiques, l'éducation musicale, l'histoire ou les lettres.
 - L'un au moins des deux membres du jury n'a pas encadré la préparation à l'épreuve du candidat.
- L'établissement suscite autant que possible la représentation de toutes les disciplines dans son jury.